

RECYCLEPAK® TERMS AND CONDITIONS

USE OF THE RECYCLEPAK® CONTAINER OR SERVICE IS CONSIDERED ACCEPTANCE OF THE TERMS AND CONDITIONS.

Thank you for choosing the RECYCLEPAK® service for the proper handling and recycling of your lamps. (The word "MATERIALS" is used herein to describe the wastes). In order to serve you better, we have prepared these Terms and Conditions to set forth your and our rights and obligations. Please understand that, by using RECYCLEPAK® containers, you are agreeing to these Terms and Conditions.

Refunds- If you purchased your RECYCLEPAK® online at www.prepaidrecycling.com or any of our manufacturing partner web sites and do not agree with these Terms and Conditions please call us, within 15 days, toll-free at 1.888.669.9725 for return instructions. We will make every effort to send you a refund following receipt of the unused RECYCLEPAK® containers. To be eligible for a refund, you must provide a proof of purchase, so please retain your receipt showing the purchase price and date. If you purchased your RECYCLEPAK® from a distributor or third-party, please contact the distributor or third-party directly to request a refund.

Our Promise- We promise that our RECYCLEPAK® containers provided they have not been damaged and have been properly packed and sealed in accordance with our instructions, with contents limited to only the MATERIALS described above, are suitable for shipping those MATERIALS. (If a prepaid shipping label was provided to you with the containers, please use it to ship your MATERIALS to us. If you did not receive a prepaid shipping label, you are located in a state or jurisdiction that does not allow their use. In this case, please contact Veolia toll-free at 1-888-669-9725 to arrange for shipping). In accordance with 40 CFR 264.12(b), 273.18(d) and 273.38(d), we have the appropriate permits and agree to receive the MATERIALS, as described on the RECYCLEPAK® label and packaging instructions. We also promise that we will properly manage, recycle and dispose of the enclosed MATERIALS in accordance with the law, provided that we receive the RECYCLEPAK® container within 18 months of purchase date. If you abide by your promise as stated below, we agree to take title to, and all other incidents of ownership, to your MATERIALS at the time that the RECYCLEPAK® container(s) is received by our transporter. If, for any reason, our carrier as identified on the prepaid return label will not ship the RecyclePak® container, we will work with you to identify alternative shipping. We will refund the actual shipping charges received by us from you if similarly priced alternative shipping cannot be located.

Your Promise- You promise that you will send us only the MATERIALS described above, in undamaged RECYCLEPAK® containers packaged in accordance with our instructions, in a quantity that does not exceed the stated capacity of the containers. If included, you promise to properly fill out the prepaid shipping label (Name, address, city, state or province, zip or postal code) and affix where stated to the container. Furthermore, you promise not to place the prepaid shipping label on any pail, box or drum other than RECYCLEPAK® provided. Please understand that your failure to keep your promise may result in bodily injuries (including death), property damage, contamination of or adverse effects on the environment and/or violation of applicable laws or regulations and may also result in our seeking indemnification from you under the Indemnification section below. Legal action, suits, claims, costs and expenses incidental thereto, in addition to government-assessed fines and penalties could occur in connection with your failure to keep your promise.

Additional Charges and Return of Materials - So we can serve you better please be sure to use RECYCLEPAK® containers for sending us only the MATERIALS described above and to use them in accordance with our instructions. If you exceed the stated capacity of a RECYCLEPAK® container, we can charge you an additional fee to compensate us for the extra MATERIALS. DO NOT EXCEED THE STATED WEIGHT CAPACITY FOR ANY CONTAINER. AN ADDITIONAL \$50 SERVICE FEE WILL APPLY FOR ALL ITEMS RECEIVED THAT EXCEED THE STATED WEIGHT CAPACITY. If you send us wastes that are not MATERIALS as described above, we will try to manage these wastes, if possible, but we can charge you for any extra costs and, if we cannot accept the wastes, you agree we can return the wastes to you at your expense and that you will reimburse us for the extra costs we incur.

DISCLAIMER - IN NO EVENT SHALL WE BE RESPONSIBLE TO YOU FOR CONSEQUENTIAL, INCIDENTAL, INDIRECT, SPECIAL OR PUNITIVE DAMAGES IN CONNECTION WITH THESE TERMS AND CONDITIONS OR YOUR USE OF RECYCLEPAK® CONTAINERS, WHETHER BASED IN CONTRACT, TORT, STRICT LIABILITY, STATUTE OR OTHERWISE.

Indemnification

- A. We promise to indemnify you (which includes your employees, officers and directors) from any and all liability and claims (including costs of defense, settlement and reasonable attorneys' fees) which you may incur as the result of bodily injuries (including death), property, contamination of the environment or any violation of law to the extent caused by (1) our breach of these Terms and Conditions (including, but not limited to, the Our Promise section above) or (2) our or our employees', officers' or directors' negligence or willfulness which occurs during our providing services to you, as long as you have sent us wastes that are MATERIALS as described above.
- B. You promise to indemnify us (which includes our employees, officers and directors) from any and all liability and claims (including costs of defense, settlement, and reasonable attorneys' fees) which we may incur as the result of bodily injury (including death), property damage, contamination of the environment or any violation of law to the extent caused by (1) your breach of these Terms and Conditions (including, but not limited to, the Your Promise section above) or (2) you or your employees', officers' or directors' negligence or willfulness which occurs during your seeking or obtaining services from us.
- C. us.

RECYCLEPAK® PACKAGING AND SHIPPING INSTRUCTIONS

THE INSTRUCTIONS MUST BE FOLLOWED FOR SAFE PACKING, STORAGE AND SHIPMENT OF THIS CONTAINER.

Arranging for Pick Up

To arrange for pickup of this package, please follow the instructions below:

1. Complete the GENERATORS RESPONSIBILITIES section on the container to include the TYPES and COUNTS of waste materials inside the container.
2. **For business customers, call Purolator toll-free at (888) SHIP 123 to schedule a commercial pickup from your business location.**
3. The RECYCLEPAK® container **MUST BE PROPERLY SEALED AND STRUCTURALLY SOUND. THE CONTAINER MUST LACK EVIDENCE OF LEAKAGE OR DAMAGE THAT COULD CAUSE LEAKAGE.** Purolator may refuse packages that do not meet the criteria!
4. Since certain states, countries or provinces require special handling, a prepaid shipping label may not be enclosed. Please contact customer service toll-free at **1-888-669-9725** to arrange for pickup if a label was not enclosed.
5. Keep a copy of your tracking number for tracking your container. Your tracking number can be found on the top right hand corner of the prepaid shipping label.

Additional Shipping Charges

If you exceed the stated capacity of an RECYCLEPAK® container, ship us non-approved contents, ship us items in the wrong RECYCLEPAK® container, ship us items in a container other than an approved RECYCLEPAK® container we can charge you an additional fee to compensate us.

Required Safety Supplies

Veolia requires the user of this service to utilize gloves and safety glasses when handling fluorescent and other types of lighting.

Customer Service

1-888-669-9725 Monday – Friday- 8am to 5pm CST

LAMP RECYCLING BOXES*

Authorized Contents- The RECYCLEPAK® lamp boxes are designed for a variety of lamp types. Please follow the guidance below as to the types of lamps AND weight capacities allowed in RECYCLEPAK® lamp boxes. Placing unauthorized materials inside any will subject you to additional handling fees as well as violate our terms and conditions and eliminate any liability protection offered under this program.

- SUPPLY-043C RECYCLEPAK MEDIUM 4FT FLUORESCENT LAMP RECYCLING BOX : DO NOT EXCEED the UN rated weight of 34 lbs.
- SUPPLY-044C RECYCLEPAK MEDIUM 8FT FLUORESCENT LAMP RECYCLING BOX : DO NOT EXCEED the UN rated weight of 35 lbs.
- SUPPLY-065C RECYCLEPAK LARGE 4FT FLUORESCENT LAMP RECYCLING BOX : DO NOT EXCEED the UN rated weight of 35 lbs.
- SUPPLY-098C RECYCLEPAK SMALL 4FT FLUORESCENT LAMP RECYCLING BOX : DO NOT EXCEED the UN rated weight of 17 lbs.
- SUPPLY-126C RECYCLEPAK 2FT MIXED LAMP RECYCLING BOX : DO NOT EXCEED the UN rated weight of 58 lbs.
- SUPPLY-190C RECYCLEPAK LARGE 8FT FLUORESCENT LAMP RECYCLING BOX : DO NOT EXCEED the UN rated weight of 61 lbs.
- SUPPLY-191C RECYCLEPAK LARGE U-TUBE, HID LAMP RECYCLING BOX : DO NOT EXCEED the UN rated weight of 54 lbs.
- SUPPLY-192C RECYCLEPAK MEDIUM CFL RECYCLING BOX : DO NOT EXCEED the UN rated weight of 37 lbs.

Step #1- Locate and Apply Prepaid Return Shipping Label

1. Locate enclosed prepaid return shipping label. This label may be affixed to your container or located in the “DOCUMENTS ENCLOSED ENVELOPE.”
2. If your prepaid return shipping label is not affixed to your container, affix completed prepaid shipping label on to RECYCLEPAK® in space marked “COMPLETED SHIPPING LABEL HERE.”
3. **DO NOT PLACE PREPAID LABEL ON ANY BOX OTHER THAN THE RECYCLEPAK®.**
4. Completely fill out the Purolator prepaid return shipping label to include your company name, mailing address, city, state or province and postal or zip code. A CERTIFICATE OF RECYCLING will not be issued if this is not completely filled out. Write down your tracking number. Your tracking number can be found on the top right hand corner of the prepaid shipping label.

Step #2- Prepare Package

1. Open container and seal bottom of box with 2” minimum clear pressure sensitive tape. **MAKE SURE CORNERS, EDGES, FLAPS AND SEAMS ARE PROPERLY SEALED WITH TAPE.**
2. The RECYCLEPAK® container **MUST BE PROPERLY SEALED AND STRUCTURALLY SOUND. THE CONTAINER MUST LACK EVIDENCE OF LEAKAGE OR DAMAGE THAT COULD CAUSE LEAKAGE.** Purolator may refuse packages that do not meet the criteria!
3. Insert provided poly liner and place assembled container in secure and stable area. Supply-190 requires that a corrugated tube be placed inside the liner prior to being placed inside the RecyclePak®. This is designed for added strength. Open corrugated tube and place open liner over tube, then place the bagged tube into RecyclePak®. Follow the enclosed instructions regarding filling with lamps.



Step #3- Fill Container

1. Identify the “ACCUMULATION DATE” in the space marked on the box with a permanent marker. The “ACCUMULATION DATE” is defined as the date when your first lamp was placed into the RECYCLEPAK®.
2. Carefully fill the RECYCLEPAK® with appropriate number of lamps. This depends upon the model box purchased. Refer to **AUTHORIZED CONTENTS** above. **DO NOT BREAK OR CRUSH LAMPS. USE WHOLE OR INTACT LAMPS ONLY.**
3. High Intensity Discharge Lamps (HIDs) must be placed into original manufacturer boxes OR wrapped in newspaper prior to being placed into RECYCLEPAK®.
4. **DO NOT EXCEED WEIGHT CAPACITIES. AN ADDITIONAL \$50 SERVICE FEE WILL APPLY TO ALL ITEMS RECEIVED THAT EXCEED THIS WEIGHT. SEE AUTHORIZED CONTENTS ABOVE FOR DETAILS.**
5. **KEEP BOX AND LINER CLOSED WHEN NOT IN USE. USE A PIECE OF TAPE TO KEEP CONTAINER CLOSED IN BETWEEN USE.**



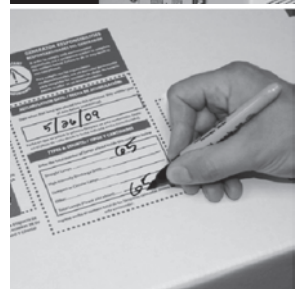
Step #4- Seal Container

1. When the RECYCLEPAK® is full and lamps are packed tightly, seal poly liner with provided tie or minimum 2” wide clear plastic tape or equivalent. Make sure poly liner is sealed and completely within box.
2. Close box flaps or cover in order as stated on packaging and seal with minimum 2” wide clear plastic tape or equivalent. **MAKE SURE CORNERS, EDGES, FLAPS AND SEAMS ARE PROPERLY SEALED WITH TAPE.** The RECYCLEPAK® container **MUST BE PROPERLY SEALED AND STRUCTURALLY SOUND. THE CONTAINER MUST LACK EVIDENCE OF LEAKAGE OR DAMAGE THAT COULD CAUSE LEAKAGE.** Purolator may refuse packages that do not meet the criteria!



Step #5- Ship Container

1. Complete the GENERATORS RESPONSIBILITIES section on the container to include the TYPES and COUNTS of waste materials inside the container.
2. Arrange for pick up (See “Arranging for Pickup” at the beginning of this document).



Ready to Ship? Call Purolator to arrange for a pickup at: (888) SHIP 123

* Program approved for use in the Canada only. NOT AVAILABLE IN NUAVANUT, YUKON OR NORTHWEST TERRITORIES. Not for export.

CONDITIONS GÉNÉRALES RECYCLEPAK®

L'UTILISATION DES CONTENEURS OU DES SERVICES RECYCLEPAK® CONFIRME L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Merci d'avoir choisi le service RECYCLEPAK® pour le traitement et le recyclage appropriés de vos lampes. (Le terme « MATÉRIAUX » est utilisé dans ce document pour décrire les déchets). Afin de vous fournir des services de qualité, nous avons rédigé ces conditions générales qui indiquent vos droits, vos obligations, et les nôtres. Veuillez noter qu'en utilisant les conteneurs RECYCLEPAK®, vous consentez à ces conditions générales.

Remboursements - Si vous avez acheté votre conteneur RECYCLEPAK® en ligne à www.prepaidrecycling.com, ou par le biais du site Web d'un de nos fabricants partenaires, et si vous n'acceptez pas ces conditions générales, veuillez nous téléphoner dans un délai de 15 jours, en composant le numéro sans frais 1-888-669-9725 pour obtenir des instructions de retour du produit. Nous ferons tous les efforts nécessaires pour vous rembourser après avoir reçu les conteneurs RECYCLEPAK® inutilisés. Pour être admissible à un remboursement, vous devez fournir une preuve d'achat. Assurez-vous de conserver votre reçu indiquant le montant et la date d'achat. Si vous avez acheté votre conteneur auprès d'un distributeur ou d'un tiers, veuillez communiquer directement avec le distributeur ou le tiers pour demander un remboursement.

Notre engagement – Nous garantissons que les conteneurs RECYCLEPAK® peuvent être utilisés pour expédier ces MATÉRIAUX, à condition qu'ils n'aient pas été endommagés et qu'ils aient été correctement emballés et fermés conformément à nos instructions et que leur contenu soit limité aux MATÉRIAUX décrits ci-dessus. (Si une étiquette d'expédition prépayée vous a été fournie avec les conteneurs, veuillez l'utiliser pour nous expédier vos MATÉRIAUX. Si vous n'avez pas reçu une étiquette d'expédition prépayée, vous résidez dans un état ou une province/territoire qui ne permet pas leur utilisation. Dans ce cas, veuillez contacter Veolia en composant le numéro sans frais 1-888-669-9725 pour prendre des dispositions pour l'expédition). Conformément aux règlements 40 CFR 264.12(b), 273.18(d) et 273.38(d), nous détenons les permis nécessaires et nous acceptons de recevoir les MATÉRIAUX, tel que décrit dans les instructions d'étiquetage et d'emballage RECYCLEPAK®. Nous garantissons également de gérer, recycler et disposer des MATÉRIAUX expédiés conformément aux dispositions légales en vigueur, à condition que nous recevions le conteneur RECYCLEPAK® dans un délai de 18 mois à compter de la date d'achat. Si vous respectez votre engagement énoncé ci-après, nous consentons à prendre sous notre responsabilité vos MATÉRIAUX au moment où le(s) conteneur(s) RECYCLEPAK® est(sont) reçu(s) par notre transporteur. Si, pour quelque raison que ce soit, le transporteur que nous avons identifié sur l'étiquette de retour prépayée n'est pas en mesure d'expédier le conteneur RecyclePak®, nous vous aiderons à trouver un mode d'expédition de remplacement. Nous vous rembourserons les frais d'expédition si un mode d'expédition de remplacement à prix comparable n'a pu être trouvé.

Votre engagement - Vous vous engagez à nous envoyer uniquement les MATÉRIAUX décrits ci-dessus, dans des conteneurs RECYCLEPAK® non endommagés et emballés conformément à nos instructions, et que la quantité ne dépassera pas la capacité indiquée des conteneurs. Si l'étiquette d'expédition prépayée est incluse, vous consentez à la remplir correctement (nom, adresse, ville, état ou province, code postal) et à l'apposer à l'endroit indiqué sur le conteneur. De plus, vous consentez à ne pas placer l'étiquette d'expédition prépayée sur un seau, une boîte ou un fût, autre que celui fourni par RECYCLEPAK®. Vous comprendrez que tout manquement à respecter votre engagement peut entraîner des lésions corporelles (y compris la mort), des dommages matériels, la contamination ou des effets négatifs sur l'environnement et/ou la violation des lois ou règlements en vigueur et peut également nous amener à vous demander une indemnisation en vertu de la section Indemnisation ci-après. Des actions en justice, poursuites, réclamations, coûts et dépenses, en sus des amendes et pénalités prescrites par le gouvernement, pourraient découler de votre manquement à tenir votre engagement.

Frais supplémentaires et retour de matériaux - Afin de fournir des services de qualité, veuillez utiliser des conteneurs RECYCLEPAK® pour nous envoyer uniquement les MATÉRIAUX décrits ci-dessus et veuillez les utiliser conformément à nos instructions. Si vous dépassez la capacité indiquée d'un conteneur RECYCLEPAK®, nous pourrions facturer des frais supplémentaires pour les MATÉRIAUX additionnels. **NE DÉPASSEZ PAS LA CAPACITÉ PONDÉRALE INDIQUÉE DES CONTENEURS. DES FRAIS DE GESTION SUPPLÉMENTAIRES DE 50 \$ SERONT ATTRIBUÉS POUR TOUS LES ARTICLES REÇUS QUI DÉPASSENT LA CAPACITÉ PONDÉRALE INDIQUÉE.** Si vous nous envoyez des résidus qui ne figurent pas dans les MATÉRIAUX décrits ci-dessus, nous essaierons de les traiter, dans la mesure du possible, mais nous pourrions vous imposer des frais supplémentaires. Si nous ne pouvons accepter ces résidus, vous acceptez que nous vous les retournions à vos frais, et à nous rembourser tous les frais supplémentaires occasionnés.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ – EN AUCUN CAS NOUS NE SERONS RESPONSABLES DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, PARTICULIERS OU PUNITIFS EN LIEN AVEC CES CONDITIONS GÉNÉRALES OU À LA SUITE DE VOTRE UTILISATION DES CONTENEURS RECYCLEPAK®, QU'ILS SOIENT FONDÉS SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT CIVIL, UNE RESPONSABILITÉ ABSOLUE, LOIS OU AUTREMENT.

Indemnisation

- D. Nous nous engageons à vous indemniser (ainsi que vos employés, représentants officiels et directeurs) pour toute responsabilité et réclamations (y compris les coûts de représentation, entente et honoraires d'avocat raisonnables) qui pourraient découler de lésions corporelles (y compris la mort), dommages matériels, contamination de l'environnement ou toute violation de la loi pourvu que cette responsabilité soit imputée (1) à la violation de notre part de ces conditions générales; (y compris sans exclure notre engagement énoncé ci-dessus), ou (2) à une négligence de notre part ou de la part de nos employés, représentants officiels ou directeurs, qu'elle soit volontaire ou non, pendant que nous vous fournissons des services, et ce, pourvu que les résidus envoyés figurent dans les MATÉRIAUX indiqués ci-dessus.
- E. Vous vous engagez à nous indemniser (ainsi que nos employés, représentants officiels et directeurs) pour toute responsabilité et réclamations (y compris les coûts de représentation, entente et honoraires d'avocat raisonnables) qui pourraient découler de lésions corporelles (y compris la mort), dommages matériels, contamination de l'environnement ou toute violation de la loi pourvu que cette responsabilité soit imputée (1) à la violation de votre part de ces conditions générales (y compris sans exclure votre engagement énoncé ci-dessus), ou (2) à une négligence de votre part ou de la part de vos employés, représentants officiels ou directeurs, qu'elle soit volontaire ou non, pendant votre utilisation de nos services.

INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE ET D'EXPÉDITION RECYCLEPAK®

LES INSTRUCTIONS DOIVENT ÊTRE SUIVIES AFIN D'ASSURER UN EMBALLAGE, UN STOCKAGE ET UNE EXPÉDITION EN TOUTE SÉCURITÉ DE CE CONTENEUR

Prévoir une collecte

Pour prévoir la collecte de cet emballage, veuillez procéder de la façon indiquée ci-dessous :

6. Complétez la section RESPONSABILITÉS DE L'EXPÉDITEUR figurant sur le conteneur pour inclure le TYPE et le NOMBRE de matériaux à l'intérieur du conteneur.
7. **Pour les clients commerciaux, composez le numéro sans frais de Purolator, 1-888-SHIP-123, pour prévoir une collecte de résidus commerciaux à votre établissement.**
8. Le conteneur RECYCLEPAK® **DOIT ÊTRE CORRECTEMENT FERMÉ ET DOIT ÊTRE EN BON ÉTAT. LE CONTENEUR NE DOIT PAS PRÉSENTER DE FUITES OU DE DOMMAGES QUI POURRAIENT OCCASIONNER DES FUITES.** Purolator peut refuser les emballages qui ne répondent pas à ces critères!
9. Puisque certains États, pays ou provinces nécessitent des manipulations spéciales, une étiquette d'expédition prépayée n'est pas nécessairement incluse. Veuillez contacter le service à la clientèle au numéro sans frais **1-888-669-9725** pour prévoir une collecte, s'il n'y a pas d'étiquette d'expédition prépayée.
10. Conservez une copie de votre numéro de suivi pour assurer le suivi de votre conteneur. Votre numéro de suivi figure dans le coin supérieur droit de l'étiquette d'expédition prépayée.

Frais d'expédition supplémentaires

Si vous dépassez la capacité indiquée sur le conteneur RECYCLEPAK®, si vous expédiez un contenu qui n'est pas approuvé, si vous nous envoyez des articles dans un conteneur RECYCLEPAK® non approprié, si vous nous envoyez des articles dans un conteneur autre qu'un conteneur RECYCLEPAK® approuvé, nous pouvons vous facturer des frais supplémentaires.

Fournitures de sécurité requises

Veolia requiert que l'utilisateur de ce service porte des gants et des lunettes de protection lorsqu'il manipule des lampes fluorescentes et d'autres types d'éclairage.

Service à la clientèle

1-888-669-9725, du lundi au vendredi – de 8 h à 17 h, HNC

BOÎTE DE RECYCLAGE DE LAMPES*

Contenu autorisé - Les boîtes de lampes RECYCLEPAK® sont conçues pour de nombreux types de lampes. Veuillez suivre les directives ci-dessous en ce qui concerne les types de lampes ET les poids permis dans les boîtes pour lampes RECYCLEPAK®. Si des matériaux non autorisés sont placés dans les boîtes, ceci entraînera des frais supplémentaires de manipulation et constituera une violation de nos Conditions générales et de ce fait, éliminera toute protection en cas de responsabilité offerte dans le cadre de ce programme.

- SUPPLY-043C\toîte de recyclage de lampes fluorescentes de 4 pieds de taille moyenne RECYCLEPAK : NE PAS DÉPASSER LE POIDS NOMINAL DE L'ONU DE 34 LIVRES.
- SUPPLY-044C\toîte de recyclage de lampes fluorescentes de 8 pieds de taille moyenne RECYCLEPAK : NE PAS DÉPASSER LE POIDS NOMINAL DE L'ONU DE 35 LIVRES.
- SUPPLY-065C\toîte de recyclage de lampes fluorescentes de 4 pieds de taille grande RECYCLEPAK : NE PAS DÉPASSER LE POIDS NOMINAL DE L'ONU DE 35 LIVRES.
- SUPPLY-098C\toîte de recyclage de lampes fluorescentes de 4 pieds de taille petite RECYCLEPAK : NE PAS DÉPASSER LE POIDS NOMINAL DE L'ONU DE 17 LIVRES.
- SUPPLY-126C\toîte de recyclage de lampes mixtes de 2 pieds RECYCLEPAK : NE PAS DÉPASSER LE POIDS NOMINAL DE L'ONU DE 58 LIVRES.
- SUPPLY-190C\toîte de recyclage de lampes fluorescentes de 8 pieds de taille grande RECYCLEPAK : NE PAS DÉPASSER LE POIDS NOMINAL DE L'ONU DE 61 LIVRES.
- SUPPLY-191C\toîte de recyclage de lampes U-TUBE DE GRANDE TAILLE, HID RECYCLEPAK : NE PAS DÉPASSER LE POIDS NOMINAL DE L'ONU DE 54 LIVRES.
- SUPPLY-192C\toîte de recyclage de lampes CFL DE TAILLE MOYENNE RECYCLEPAK : NE PAS DÉPASSER LE POIDS NOMINAL DE L'ONU DE 37 LIVRES

1^{re} étape - Localisez et placez l'étiquette d'expédition prépayée

1. Localisez l'étiquette d'expédition prépayée incluse. Cette étiquette peut-être placée sur votre conteneur ou se trouver dans « L'ENVELOPPE DES DOCUMENTS INCLUS ».
2. Si votre étiquette d'expédition prépayée n'est pas placée sur votre conteneur, placez-la sur l'espace du conteneur RECYCLEPAK® comportant la mention « COMPLETED SHIPPING LABEL HERE » (PLACEZ L'ÉTIQUETTE D'EXPÉDITION COMPLÉTÉE ICI).
3. **NE PLACEZ PAS L'ÉTIQUETTE PRÉPAYÉE SUR UNE BOÎTE AUTRE QU'UNE BOÎTE RECYCLEPAK®.**
4. Complétez toute l'étiquette d'expédition prépayée afin qu'elle indique le nom de votre entreprise, l'adresse d'expédition, la ville, l'état ou la province, et le code postal. AUCUN CERTIFICAT DE RECYCLAGE ne sera émis si cette étiquette n'est pas entièrement remplie. Notez votre numéro de suivi. Votre numéro de suivi figure dans le coin supérieur droit de l'étiquette d'expédition prépayée.

2^e étape - Préparez l'emballage

1. Ouvrez le conteneur et fermez le fond de la boîte en plaçant du ruban adhésif sensible à la pression d'au moins 2 po (5 cm). **ASSUREZ-VOUS QUE LES COINS, LES EXTRÉMITÉS, LES VOILETS ET LES JOINTS SONT BIEN SCÉLLÉS AVEC DU RUBAN ADHÉSIF.**
2. Le conteneur RECYCLEPAK® **DOIT ÊTRE CORRECTEMENT FERMÉ ET DOIT ÊTRE EN BON ÉTAT. LE CONTENEUR NE DOIT PAS PRÉSENTER DE FUITES OU DE DOMMAGES QUI POURRAIENT OCCASIONNER DES FUITES.** Purolator peut refuser les emballages qui ne répondent pas à ces critères!
3. Insérez la doublure en polyéthylène fournie et placez le conteneur assemblé dans un lieu stable et sûr. Supply-190 nécessite l'insertion d'un tube de carton ondulé à l'intérieur de la doublure en polyéthylène avant que celle-ci soit placée dans le RecyclePak®, de manière à le renforcer. Ouvrez le tube de carton ondulé et placez une doublure ouverte par-dessus le tube, puis insérez le tube ensaché dans le RecyclePak®. Suivez les instructions ci-jointes pour y mettre des lampes.



3^e étape - Remplissez le conteneur

1. Indiquez avec un marqueur permanent la « DATE D'ACCUMULATION » dans l'espace prévu à cet effet sur la boîte. La « DATE D'ACCUMULATION » est la date à laquelle vous avez placé la première lampe dans le conteneur RECYCLEPAK®.
2. Remplissez le conteneur RECYCLEPAK® soigneusement en y plaçant le nombre de lampes approprié. Cela dépend du modèle de boîte acheté. Reportez-vous à la section **CONTENU AUTORISÉ** ci-dessus. **NE BRISÉZ ET NE BROYEZ PAS LES LAMPES. UTILISEZ SEULEMENT DES LAMPES COMPLÈTES OU INTACTES.**
3. Les lampes à décharge de haute intensité (lampes DHI) doivent être placées dans les boîtes originales du fabricant OU doivent être enveloppées de papier journal avant d'être placées dans le conteneur RECYCLEPAK®.
4. **NE DÉPASSEZ PAS LA CAPACITÉ PONDÉRALE. DES FRAIS DE GESTION SUPPLÉMENTAIRES DE 50 \$ SERONT DEMANDÉS POUR TOUS LES ARTICLES REÇUS QUI DÉPASSENT CETTE CAPACITÉ PONDÉRALE. REPORTEZ-VOUS À LA SECTION CONTENU AUTORISÉ CI-DESSUS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS.**
5. **CONSERVEZ LA BOÎTE ET LA DOUBLURE FERMÉES LORSQU'ELLES NE SONT PAS UTILISÉES. UTILISEZ DU RUBAN ADHÉSIF POUR CONSERVER LE CONTENEUR FERMÉ AVANT SON UTILISATION.**



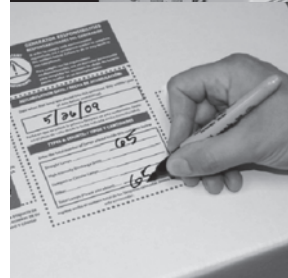
4^e étape – Fermez le conteneur

1. Lorsque le conteneur est rempli, que les lampes sont disposées dans un emballage serré, fermez la doublure en polyéthylène avec l'attache fournie ou avec du ruban adhésif invisible d'au moins 2 po (5 cm) ou avec un matériel équivalent. Assurez-vous que la doublure en polyéthylène est fermée et qu'elle ne dépasse pas de la boîte.
2. Fermez les volets de la boîte ou son couvercle de la façon indiquée sur l'emballage et placez un ruban adhésif invisible d'au moins 2 po (5 cm) ou un matériel équivalent. **ASSUREZ-VOUS QUE LES COINS, LES EXTRÉMITÉS, LES VOILETS ET LES JOINTS SONT BIEN SCÉLLÉS AVEC DU RUBAN ADHÉSIF.** Le conteneur RECYCLEPAK® **DOIT ÊTRE CORRECTEMENT FERMÉ ET DOIT ÊTRE EN BON ÉTAT. LE CONTENEUR NE DOIT PAS PRÉSENTER DE FUITES OU DE DOMMAGES QUI POURRAIENT OCCASIONNER DES FUITES.** Purolator peut refuser les emballages qui ne répondent pas à ces critères!



5^e étape – Expédiez le conteneur

1. Complétez la section RESPONSABILITÉS DE L'EXPÉDITEUR figurant sur le conteneur en indiquant le TYPE et le NOMBRE de matériaux à l'intérieur du conteneur.
2. Prévoyez une collecte (reportez-vous à la section « Prévoir une collecte » au début de ce document).



Êtes-vous prêt à l'expédition? Téléphonnez à Purolator en composant le : (888) SHIP 123 pour prévoir une collecte

* Programme homologué au Canada seulement. NON DISPONIBLE AU NUVAUT, AU YUKON NI DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. Aucune exportation permise.